



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil, tenue à l'édifice municipal sis au 14, rue des Loisirs, le mardi 4 février 2025, à laquelle sont présents :

**M. Mikaël St-Pierre, conseiller
M. Lucien Pelletier, conseiller
M. François Diguier, conseiller**

**M. Pierre Dumas, conseiller
M^{me} Lucie Turcotte, conseillère
M^{me} Corrine Lizotte, conseillère**

Sous la présidence du maire, **M. Ghislain Deschênes.**

Sont aussi présents :

M^{me} Florence Gauthier, conseillère en communication, développement communautaire et projets spéciaux, Mme Sandra Guilbert, consultante en urbanisme, ainsi que M^{me} Geneviève Rioux, secrétaire administrative et réceptionniste.

Absent :

M. Jean D'Amour, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 19 h 30 le quorum est confirmé par le maire qui procède à l'ouverture de l'assemblée.

027.1-02-25 NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE SUPPLÉANTE

CONSIDÉRANT l'absence du greffier-trésorier, M. Jean D'Amour,

Il est proposé par M. Pierre Dumas, appuyé par M^{me} Corrine Lizotte et résolu à l'unanimité

QUE M^{me} Florence Gauthier soit nommée greffière suppléante pour les besoins de la présente réunion.

027.2-02-25 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Pierre Dumas, appuyé par Mme Corrine Lizotte et résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Mme Sandra Guilbert, consultante en urbanisme, présente les deux projets de règlements faisant l'objet de la présente assemblée de consultation publique :

- Le projet de règlement N° 536-2025 **modifiant le Règlement N° 481-2019 décrétant le plan d'urbanisme** afin d'ajouter des dispositions visant à limiter le développement à l'extérieur du périmètre urbain et à protéger les zones de villégiature et le bassin versant de la prise d'eau potable du lac Trois Saumons contre toute nouvelle ouverture de rues.
- Le projet de règlement N° 537-2025 **modifiant le Règlement de zonage N° 485-2019** afin de limiter la construction de nouvelles habitations autour du lac Trois Saumons **et modifiant le Règlement de lotissement N° 483-2019** afin d'interdire l'ouverture de nouvelles rues dans les zones de villégiature (RV) aux

abords du lac Trois Saumons.

M^{me} Guilbert explique les modifications proposées et les objectifs poursuivis et elle mentionne que seul le Règlement de zonage est opposable.

Commentaires du public présent :

- On demande de modifier un libellé dans le projet de règlement de zonage : il faut écrire *les bassins versants de la prise d'eau, soit ceux du lac et de la rivière et ses tributaires* plutôt que « bassin versant du lac Trois Saumons ».

028-02-25 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Il est proposé par Mme Corrine Lizotte, appuyé par Mme Lucie Turcotte et résolu à l'unanimité

DE procéder à la fermeture de la présente assemblée de consultation publique.

ORDRE DU JOUR

1 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1.1 - Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 1.2 - Nomination de M^{me} Florence Gauthier à titre de greffière suppléante pour la présente réunion
- 1.3 - Lecture et adoption de l'ordre du jour

2 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025
- 2.2 - Approbation de la liste des comptes à payer et des déboursés préautorisés par règlement ou résolution au 31 janvier 2025
- 2.3 - Dépôt des états des résultats au 31 décembre 2024
- 2.4 - Dépôt du rapport financier par objet au 31 décembre 2024
- 2.5 - Vente pour défaut de paiement de taxes – Procédure de recouvrement et transmission des dossiers à la MRC de L'Islet
- 2.6 - Nomination d'une firme d'experts-comptables pour l'année financière 2024
- 2.7 - Dépôt et adoption du projet de règlement No 538-2025 relatif à l'abrogation du règlement No 512-2022 relatif à la création du programme d'aide financière pour apporter un soutien à la réhabilitation de l'environnement, en particulier aux travaux de mise aux normes des installations septiques
- 2.8 - Nomination de Mme Isabelle Bernier à titre de trésorière de la Municipalité de Saint-Aubert

PREMIÈRE - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

3– BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

- 3.1 - Demande de soutien financier pour la concentration Hockey / Golf de l'école secondaire Bon-Pasteur
- 3.2 - Invitation à la cérémonie de remise des prix d'excellence Cecobois 2025
- 3.3 - Demande d'achat d'une bande de terrain par Louis-Frédéric Giasson et Claudia Roy
- 3.4 - Dénonciation auprès du Gouvernement du Québec de l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités

4 – SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 4.1 - Entretien des bornes-fontaines
- 4.2 - Évaluation GESTIMAT – Programme d’amélioration et de construction d’infrastructures municipales (PRACIM) pour la caserne de pompiers

5– TRANSPORT

- 5.1 - Approvisionnement en produits pétroliers

6– HYGIÈNE DU MILIEU

- 6.1 Achat d’un système de décontamination pour la station de nettoyage des embarcations
- 6.2 - Demande de subvention à Recyc-Québec pour le financement rétroactif des contenants des collectes de matières organiques résidentielles

7 – SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

8 – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 8.1 - Dépôt et adoption du règlement No 536-2025
- 8.2 - Dépôt et adoption du projet de projet de règlement No 537-2025

9 – LOISIRS ET CULTURE

- 9.1 - Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) - Projet de relocalisation de la bibliothèque municipale et espaces multifonctionnels

10 – AUTRES SUJETS

11 – DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

12 – LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

029-02-25 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2025 a été transmis à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d’en prendre connaissance et de nous dispenser d’en faire maintenant la lecture.

En conséquence, il est proposé par M^{me} Corrine Lizotte, appuyé par M. Lucien Pelletier et résolu à l’unanimité,

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025 tel qu’il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

030-02-25 Approbation de la liste des comptes à payer et des déboursés préautorisés par règlement ou résolution au 31 janvier 2025

Il est proposé par M. Pierre Dumas, appuyé par M. François Diguier et résolu à l’unanimité,

D’APPROUVER, telle que déposée, la liste des comptes à payer pour un montant total de **88 492,16 \$**, et la liste des déboursés préautorisés par règlement ou résolution, au 31 décembre 2024 pour un montant total de **51 863,42 \$**.

Dépôt des états des résultats financiers au 31 décembre 2024

Le directeur général dépose auprès des élus l’état des résultats financiers de la Municipalité au 31 décembre 2024.

Dépôt du rapport financier par objet au 31 décembre 2024

Le directeur général dépose auprès des élus un rapport qui précise, par poste budgétaire, le pourcentage des dépenses encourues au 31 décembre 2024.

031-02-25 Vente pour défaut de paiement de taxes – Procédure de recouvrement et transmission des dossiers à la MRC de L’Islet

Conformément au Code municipal du Québec,

Il est proposé par M^{me} Lucie Turcotte, appuyé par M. Pierre Dumas et résolu à l’unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Aubert demande à son greffier-trésorier de transmettre la liste des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales depuis 2022 à la MRC de L’Islet pour qu’elle procède à leur vente, à savoir :

Liste des immeubles dont les taxes municipales sont impayées au 4 février 2025	Montant des taxes impayées
Immeuble A	8 433,42 \$
Immeuble B	1 311,88 \$

QUE le greffier-trésorier contacte, dans la mesure du possible, les contribuables qui ont omis de payer leurs taxes municipales depuis les trois (3) dernières années (2022-2023-2024) en leur précisant la procédure à respecter pour effectuer leur paiement à l’intérieur du délai prescrit, ou à défaut avant que la Municipalité ne transmette leur créance à la MRC de L’Islet pour la vente de leur immeuble pour non-paiement des taxes municipales.

QU’une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de L’Islet et au Centre de service scolaire de la Côte-du-Sud.

032-02-25 Nomination d’une firme d’experts-comptables pour l’année financière 2024

CONSIDÉRANT l’offre reçue en janvier dernier par la firme Raymond Chabot Grant Thornton d’une somme de 24 000 \$ avant les taxes et les frais d’administration de 5 % pour l’audit 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de notre technicienne comptable M^{me} Isabelle Bernier au vu de la collaboration de cette firme et de sa compréhension de nos besoins;

Il est proposé par M. Lucien Pelletier, appuyé par M. François Diguier et résolu à l’unanimité

DE CONFIER l’audit comptable de la Municipalité de Saint-Aubert pour l’année financière 2024 à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la somme et les frais énumérés dans le préambule de la présente résolution.

DE DEMANDER à la firme Raymond Chabot Grant Thornton de réaliser une présentation visuelle des états financiers de la Municipalité lors de la séance publique où il en sera question.

033-02-25 Dépôt et adoption du projet de règlement N° 538-2025 relatif à l'abrogation du règlement N° 512-2022 relatif à la création du programme d'aide financière pour apporter un soutien à la réhabilitation de l'environnement, en particulier aux travaux de mise aux normes des installations septiques

CONSIDÉRANT la teneur du Règlement N° 512-2022 cité en titre, entré en vigueur le 27 avril 2022, octroyant d'une aide financière de 1 500 \$ aux propriétaires d'immeubles pour les aider à rendre conformes leurs installations septiques respectives ;

CONSIDÉRANT qu'un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 5 500 \$ est déjà offert par le gouvernement provincial pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Aubert souhaite abroger le règlement N° 512-2022 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par M. François Diguier à la séance ordinaire du 3 décembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. François Diguier, appuyé par M^{me} Lucie Turcotte et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Aubert adopte le projet de règlement N° 538-2025 concernant l'abrogation du règlement N° 512-2022 relatif à la création du programme d'aide financière pour apporter un soutien à la réhabilitation de l'environnement, en particulier aux travaux de mise aux normes des installations septiques.

034-02-25 Nomination de M^{me} Isabelle Bernier à titre de trésorière de la Municipalité de Saint-Aubert

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont confié le mandat au directeur général par intérim, M. Jean D'Amour, de procéder à une réorganisation administrative de la Municipalité de Saint-Aubert;

ATTENDU que M^{me} Isabelle Bernier, à l'emploi de la Municipalité depuis avril 2022, a démontré au cours des derniers mois ses capacités à occuper les fonctions de trésorière;

ATTENDU que M^{me} Bernier a accepté de cumuler à la fois les fonctions de technicienne en comptabilité et de trésorière;

ATTENDU que la situation financière de la Municipalité impose un resserrement de nos dépenses;

Il est proposé par M. François Diguier, appuyé par M. Lucien Pelletier et résolu à l'unanimité

DE NOMMER M^{me} Isabelle Bernier au poste de trésorière de la Municipalité à compter de l'adoption de la présente résolution.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

CORRESPONDANCE

035-02-25 **Demande de soutien financier pour la concentration Hockey / Golf de l'École secondaire Bon-Pasteur**

CONSIDÉRANT que l'École secondaire Bon-Pasteur de L'Islet, que fréquentent plusieurs jeunes de Saint-Aubert, projette de développer une concentration sportive en hockey et golf et qu'elle souhaite obtenir une aide financière vu les coûts qu'exige un tel programme,

Il est proposé par M. Pierre Dumas, appuyé par M. Mikaël St-Pierre et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Aubert verse une contribution financière de 100 \$ à l'École secondaire Bon-Pasteur pour lui manifester son soutien à la mise en place de ce programme.

036-02-25 **Invitation à la cérémonie de remise des prix d'excellence Cecobois 2025**

CONSIDÉRANT l'annonce faite le 23 janvier dernier par le Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (Cecobois) qu'un prix de reconnaissance serait remis à la Municipalité le 20 février courant pour son engagement à utiliser du bois pour la construction de sa caserne de pompiers;

CONSIDÉRANT que notre caserne de pompiers est également en nomination lors de cette même soirée de remise des prix, dans la catégorie « Bâtiment industriel » ;

CONSIDÉRANT que l'inscription est gratuite à cette soirée pour le maire et pour un autre membre significatif de l'équipe du projet de caserne;

Il est proposé par M^{me} Corrine Lizotte, appuyé par M. Lucien Pelletier et résolu à l'unanimité

QUE le maire Ghislain Deschênes et M. Pierre Dumas soient autorisés à assister au gala des *Prix d'excellence Cecobois 2025*, le 20 février courant, au Palais Montcalm à Québec, et que leurs frais de déplacement leur soient remboursés.

Demande d'achat d'une bande de terrain par Louis-Frédéric Giasson et Claudia Roy

Ce point est remis à une prochaine rencontre.

037-02-25 **Dénonciation auprès du Gouvernement du Québec de l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités**

CONSIDÉRANT que plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT que cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur la capacité financière des municipalités, dont les MRC du Québec, puisqu'elles doivent composer avec une hausse importante des coûts pour la réalisation de projets et pour le maintien des services à leurs populations respectives;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont responsables d'adopter des budgets équilibrés tenant compte de la capacité de payer de leurs citoyen.nes;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec doit agir pour régulariser une telle situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable dans le contexte économique actuel;

Il est proposé par M. Lucien Pelletier, appuyé par M. Pierre Dumas et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et du contexte économique;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, M. François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M^{me} Andrée Laforest, ainsi qu'au député de notre circonscription, M. Mathieu Rivest.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

038-02-25 Entretien des bornes-fontaines

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise *S-eau-S fuites inc.* de Saint-Georges, datée du 29 novembre 2024 pour la détection et la localisation des fuites sur notre réseau d'aqueduc, ainsi que l'entretien et la réparation des bornes-incendie de la municipalité,

Il est proposé par M. François Diguier, appuyé par M. Lucien Pelletier et résolu à l'unanimité

QUE le contrat soit octroyé à *S-eau-S fuites inc.* pour 2025, pour la somme de 9 901 \$, plus les taxes.

Évaluation GESTIMAT – Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour la caserne de pompiers

Point d'information :

La Municipalité a fait évaluer les économies de gaz à effet de serre réalisées lors de la construction de la caserne de pompiers, pour bénéficier d'une subvention offerte dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM).

La firme ASP Experts-Conseils a réalisé l'analyse avec l'outil Gestimat qui quantifie, analyse et compare l'empreinte carbone des matériaux utilisés dans les projets de construction. Six rapports ont été produits à la suite de cette analyse.

Il s'avère qu'en choisissant certains matériaux, dont principalement le bois pour sa construction, la Municipalité a évité l'émission de plusieurs dizaines de milliers de kilogrammes de dioxyde de carbone.

Le directeur général M. Jean D'Amour transmettra les rapports d'analyse en question au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la subvention rattachée à cette performance sera ensuite versée à la Municipalité.

TRANSPORT

Approvisionnement en produits pétroliers

Point d'information :

La Municipalité dispose un relevé de sa consommation en produits pétroliers (diesel, essence et mazout) des trois dernières années.

Le directeur général vérifiera auprès des municipalités voisines s'il y a possibilité de jumeler nos efforts pour pouvoir obtenir une offre d'approvisionnement plus avantageuse lors du prochain appel d'offres.

HYGIÈNE DU MILIEU

039-02-25 Achat d'un système de décontamination pour la station de nettoyage des embarcations

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de munir sa station de nettoyage des embarcations d'un système fixe, dont les usagers pourront se servir eux-mêmes;

CONSIDÉRANT la subvention obtenue du ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), de 26 933 \$ pour le projet évalué à 33 666 \$;

CONSIDÉRANT que 70 % de cette subvention ont déjà été versés à la Municipalité;

Il est proposé par M. François Diguier, appuyé par M. Pierre Dumas et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à l'achat de l'équipement proposé par la compagnie OZERO de Drummondville pour un montant total avant les taxes de 29 375,10 \$.

DE REVOIR l'affichage des tarifs en conséquence des engagements pris avec le MELCCFP dans le protocole d'entente qui nous lie.

040-02-25 Demande de subvention à RECYC-QUÉBEC pour le financement rétroactif des contenants de collectes de matières organiques résidentielles

CONSIDÉRANT QUE l'organisme RECYC-QUÉBEC a relancé le Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) et que le Volet 4 de ce programme, intitulé *Acquisition d'équipements de collectes de matières organiques résidentielles* est rétroactif au 1^{er} janvier 2024, rendant éligible notre Municipalité pour l'aider au financement des bacs de compostage et des contenants de cuisine achetés l'an dernier ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière du Volet 4, correspond à 33 1/3 % des coûts d'acquisition, incluant les frais de livraison et de distribution;

CONSIDÉRANT l'ensemble des exigences du cadre normatif du Programme, notamment :

- RESPECTER l'ensemble des conditions et exigences du cadre normatif du Programme;

- TRANSMETTRE à RECYC-QUÉBEC un rapport final, au plus tard le 30 septembre 2025 ;
- PRENDRE EN CHARGE la partie de son projet non financée par RECYC-QUÉBEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Lucien Pelletier, appuyé par Mme Corrine Lizotte et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Aubert autorise son directeur général par intérim, M. Jean D'Amour, à signer et déposer une demande d'aide financière auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du Volet 4 du programme cité ci-dessus et à transmettre tous les documents ou informations requis à cette fin.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à RECYC-QUÉBEC

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun point à traiter dans cette section.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

041-02-25 Dépôt et adoption du règlement N° 536-2025

Il est proposé par M. François Diguier appuyé par Mme Lucie Turcotte et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Aubert adopte le règlement 536-2025 modifiant le Règlement N° 481-2019 décrétant le plan d'urbanisme afin d'ajouter des dispositions visant à limiter le développement à l'extérieur du périmètre urbain et à protéger les zones de villégiature et le bassin versant de la prise d'eau potable du lac Trois Saumons contre toute nouvelle ouverture de rues.

042-02-25 Dépôt et adoption du projet de règlement N° 537-2025

Il est proposé par M. Lucien Pelletier appuyé par M Pierre Dumas et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Aubert adopte le projet de règlement 537-2025 modifiant le Règlement de zonage N° 485-2019 afin de limiter la construction de nouvelles habitations autour du lac Trois Saumons et modifiant le Règlement de lotissement N° 483-2019 afin d'interdire l'ouverture de nouvelles rues dans les zones de villégiature (RV) aux abords du lac Trois Saumons en tenant compte de la modification demandée lors de l'assemblée de consultation publique, à savoir :

Écrire les bassins versants de la prise d'eau, soit ceux du lac et de la rivière et ses tributaires plutôt que « bassin versant du lac Trois Saumons ».

LOISIRS ET CULTURE

043-02-25 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) - Projet de relocalisation de la bibliothèque municipale et espaces multifonctionnels

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de relocaliser la Bibliothèque Charles-E.-Harpe à l'édifice Desjardins (46, rue Principale Ouest) et d'aménager des espaces multifonctionnels à ce même endroit;

CONSIDÉRANT l’acceptation par la MRC de L’Islet de la demande de subvention de la Municipalité de Saint-Aubert adressée dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants* (FSPS), pour un montant de 50 000 \$, représentant 82 % du coût du projet (61 102 \$);

Il est proposé par M^{me} Lucie Turcotte, appuyé par M. Mikaël St-Pierre et résolu à l’unanimité

QU’autorisation soit donnée au directeur général par intérim, M. Jean D’Amour, de signer le protocole d’entente précisant les conditions reliées à cette aide financière.

AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n’est ajouté à l’ordre du jour.

DERNIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

LEVÉE DE LA SÉANCE

044-02-25 L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Pierre Dumas, appuyé par M. Lucien Pelletier et résolu à l’unanimité,

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 41.

GHISLAIN DESCHÊNES
Maire

FLORENCE GAUTHIER
Greffière suppléante